



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Mairie de SABLONNIERES

7, Route de la Vallée

☎ Mairie : 01 64 04 90 01
☎ Secrétariat : 01 64 04 44.33
☎ : 01 64 04 98 90
✉ : mairie.sablonnieres@wanadoo.fr

DL/NS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JUIN 2016

Présents : Mr Dominique LEFEBVRE, Maire

Mrs Alain RAFFIN, Michel ICHÉ, Adjoints

Mmes Frédérique DEMAISON, Patricia SIMEON, Annie FAGOTIN,
Angélique SANCHEZ.

Mrs Dominique BELKISSE, Michel TALABOT, Denis LOCHOUARN,
Maurice DEMAISON

Absents avec pouvoir : Mme Jeannick RAFFIN ayant donnée pouvoir à Mr Alain RAFFIN

Absents: Mrs. Alexis BOYER, Michel MARICHAL, Geoffrey COLLAS,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Maurice DEMAISON a été désigné secrétaire de séance.

APROBATION COMPTE RENDU PRECEDENTE REUNION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

1/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE TOITURE (délibération 2016-3-1)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de rénover la toiture de la mairie.

Et informe qu'il sollicite une aide parlementaire exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire à hauteur maximum.

Le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 10 045.80€ et autorise le Maire à solliciter la subvention parlementaire et à signer toutes pièces relative à ce dossier.

2/DEMANDE D'AIDE SUITE AUX INONDATIONS ET A L'ORAGE (délibération 2016-3-2)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander les subventions nécessaires auprès de l'état suite aux inondations du 30 mai 2016 et à l'orage du 6 au 7 juin 2016 pour lesquels la Commune est reconnue en état de catastrophe naturelle.

3/FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES (délibération 2016-3-3)

Le Conseil Municipal prend connaissance de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « NOTRe » et notamment son article 35-III, et après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de périmètre de la fusion des Communautés de Communes « Cœur de la Brie » et « Brie des Morin ».

4/RECENSEMENT 2017 (délibération 2016-3-4)

Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement des habitants de la commune se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Le Conseil Municipal désigne Mr Michel ICHÉ comme coordonnateur et Madame Françoise ICHÉ comme agent de recensement. Une indemnité de 1552€ brut sera versée à l'agent recenseur.

5/DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE (délibération 2016-3-5 et 2016-3-6)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la décision modificative concernant le budget assainissement, un crédit de 50€ sera versé au chapitre 65 ainsi que la cotisation 2015 pour le SIVOM d'un montant de 5717.98€.

6/TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL (délibération 2016-3-7)

Concernant la création d'un réseau d'assainissement EP à Bois Frémy, le Conseil Municipal retient le devis de 11796.00€ de l'entreprise Girardin et autorise le maire à demander les subventions nécessaires.

7/ORGANISATION FÊTE COMMUNALE

La Présidente du Comité des Fête informe le Conseil Municipal de l'organisation de la Fête Communale du 9 et 10 juillet 2016. Une réunion d'organisation aura lieu le mardi 5 juillet.

8/FESTIVAL MUSICAL

Le concert se déroulera le 24 juin 2016 dans l'église de Sablonnières, l'installation est prévue le jeudi 23 juin et des bénévoles sont demandés pour le service des boissons.

9/QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal prend connaissance des travaux de réhabilitation du Pont bleu qui devraient être terminés fin juin. Le SIVU des étangs entreprendra des travaux à la cantine à partir du 11 juillet avec le concours d'élus et des employés des 3 communes du RPI. Les entreprises devront avoir terminé avant la rentrée de septembre. Le maire fait part de l'embauche d'un jeune employé communal dans le cadre d'un contrat avenir. Certains bancs de l'église devront être traités au xylophène et le sol de tomates s'effondrant à certains endroits devra être consolidé. Le piédestal d'une statue a souffert de l'humidité; une réparation doit être envisagée. L'implantation d'un poste électrique sera étudiée pour le terrain des Aulnettes. Le pont des Arches, près du nouveau cimetière a été expertisé par les deux assurances. Deux devis de réparation ayant été demandés à deux entreprises, les travaux ne pourront débuter qu'après notification de notre assurance.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SÉANCE EST LEVEE A 22h45

Le Maire, Dominique LEFEBVRE

